

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 24 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le Mardi 24 avril 2018 à 18h30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, régulièrement convoqué par le Président Didier BODA, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances (Boutique Bus, 8 Rue de la Buerie à SOISSONS).

Date de la convocation :

12 avril 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres en exercice	Membres présents	Qui ont pris part à la délibération
12	9	9

Présents : Mme CORDEVANT, M. BEAUDON, M. BODA, M. CHENU, M. ENGRAND, M. LEFEVRE, M. LEMOINE, M. TORDEUX et M. RAVERDY.

Absents excusés : M. COUTEAU, M. GAGE, M. PAILLETTE

Budget 2018 – Décision Modificative n°1	Rapport
	N°6

Cette Décision Modificative est nécessaire pour permettre de venir alimenter depuis le Chapitre 022 « Résultat reporté ou anticipé », les comptes :

- 739 (Chapitre 014) « Restitution de la Taxe Versement Transport ». Lors du vote du Budget 2018 cette ligne de crédit n'a pas été abondée car désormais c'est l'ACOSS qui rembourse les entreprises qui en feraient la demande. Cependant, dans le cas de personnes logées par leur administration ou leur entreprise, le remboursement du Versement Transport doit continuer à être effectué par le SITUS. Aussi, la ligne 739 est abondée à hauteur de 10 000 €. Le premier remboursement qui a été demandé est celui de la Ville de Soissons pour 1089,44 €.
- 617 (Chapitre 022) « Etudes et recherches »: + 65 000 € correspondant au montant relatif à la réalisation d'une étude des déplacements des habitants du

bassin de vie du Soissonnais sur le réseau TUS (Délibération n°2 du 24 avril 2018).

Désignation	Dépenses		Recette	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-617 : Etudes et recherches	0.00 €	65 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	65 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739 : Restitution de la taxe Versement de Transport	0.00 €	10 000 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	10 000 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	75 000 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	75 000 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	75 000 €	75 000 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Il est demandé aux membres du Comité Syndical d'autoriser la Décision Modificative n°1

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

DELIBERATION

Le Comité syndical après en avoir délibéré autorise la Décision Modificative n°1 telle que décrite ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recette	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-617 : Etudes et recherches	0.00 €	65 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	65 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739 : Restitution de la taxe Versement de Transport	0.00 €	10 000 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	10 000 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	75 000 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	75 000 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	75 000 €	75 000 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	0.00 €		0.00 €	

Vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Et ont signé au registre les membres présents

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS
25 AVR. 2018

Affiché, le 25 Avril 2018
Pour extrait conforme,

